



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Riedo Bruno

2022-CE-55

Etat civil de la Singine à Tafers fermé jusqu'au 25.02.2022

I. Question

Le site de l'état civil du district de la Singine à Tafers doit demeurer fermé de fin janvier 2022 jusqu'au 25 février 2022 en raison d'un manque de personnel. Pendant cette période, les tâches seront reprises par le site de Fribourg, mais ne pourront pas être effectuées dans les délais habituels. Pour les personnes concernées du district de la Singine, cette situation est très compliquée, agaçante et incompréhensible.

En particulier pour les familles concernées par les décès, les délais de traitement des autorisations, sont désormais plus longs et peuvent entraîner des retards désagréables, ce qui augmente d'autant la souffrance des familles concernées.

1. Nous nous demandons où les mariages civils seront célébrés pendant la période de fermeture des guichets à Tafers.
2. Est-ce que toutes les possibilités, comme par exemple le recours à des collaborateurs des districts voisins du Lac ou de la Sarine ou le recrutement à court terme de collaborateurs retraités ont-elles été examinées, afin que le bureau de l'état civil de Tafers puisse rester ouvert au moins pour ces affaires importantes ?

11 février 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Evolution de l'état civil fribourgeois

Les questions posées par le député Bruno Riedo ciblent le seul site de l'état civil situé à Tafers. Des réflexions sont toutefois en cours à l'échelle de l'ensemble de l'arrondissement cantonal afin de faire face aux difficultés croissantes qui impactent les activités de l'état civil sur l'ensemble des sites de l'état civil du canton.

La question déposée par le député Bruno Riedo est ainsi l'occasion, pour le Conseil d'Etat, d'exposer l'organisation actuelle de l'Office de l'état civil du canton de Fribourg, sa dotation en personnel, et les pistes d'évolution en cours d'examen.

Ces vingt dernières années, l'état civil dans le canton de Fribourg a connu d'importantes mutations, que ce soit au niveau de son organisation (introduction du registre informatisé, passage de 64 arrondissements à 7...) ou de ses prestations (partenariat enregistré, enregistrement des changements de sexes, augmentation des actes concernant des personnes étrangères...). Durant cette période, et alors que la population fribourgeoise augmentait d'environ 30 %, les effectifs de

l'état civil sont restés quasiment stables, passant de 15,3 EPT d'officiers et officière d'état civil en 2003 (auxquels s'ajoutaient 4,1 EPT rémunérés sur les crédits forfaitaires) à 16,4 en tout en 2022.

Afin de palier l'augmentation de la population, des tâches et leur complexification, plusieurs mesures ont été prises, en particulier le regroupement des 64 arrondissements en un seul arrondissement distribué sur 7 sites (arrondissement unique). Cette réforme a permis une meilleure répartition de la charge de travail (encore optimisée par la mise en place d'une centrale téléphonique unique), mais a également contribué à une amélioration notable du service à la population, qui peut désormais effectuer ses démarches relatives à l'état civil auprès de n'importe quel site du canton. En parallèle, le SAINEC a fortement développé ses prestations en ligne, permettant à Fribourg d'être par exemple le premier canton à délivrer des actes d'état civil authentiques électroniques en 2019.

2. Situation de l'état civil cantonal fribourgeois depuis janvier 2022

Malgré les mesures prises, l'état civil cantonal se trouve actuellement dans certains de ses sept sites, dont Tifers, en situation de flux tendu en raison d'une part de l'augmentation de la population, de plusieurs départs à la retraite consécutif à la réforme du plan de prévoyance de la Caisse de pension et de difficultés à recruter rapidement du personnel formé. Il n'existe en effet aucune « école d'officier ou officière d'état civil », la formation s'effectuant en emploi, sur environ deux ans. La concurrence intercantonale est par ailleurs vive, et a incité le SAINEC, avec l'appui de la DIAF, a entamé des réflexions sur la rémunération des officiers et officières de l'état civil.

Les difficultés consécutives à ce manque de personnel sont considérablement amplifiées par la répartition sur sept sites, rendant chacun d'entre eux particulièrement vulnérable à une absence (malade, congé maternité...) ou une vacance de poste.

3. Réponses aux questions

Force est de constater que l'organisation actuelle de l'Office de l'état civil fribourgeois en sept sites semble atteindre ses limites. Outre les mesures ponctuelles déjà prises ou à l'étude, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il conviendrait d'examiner l'option d'une concentration du nombre de sites de l'état civil dans le canton, tout en gardant des guichets et des salles de mariages dans tous les districts. A noter que confronté à une situation similaire, le canton de Vaud a décidé à la fin de l'année dernière de réunir l'entier de son état civil cantonal sur un seul site, à Lausanne ; une telle solution n'est pas envisagée dans le canton de Fribourg.

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées :

- 1. Nous nous demandons où les mariages civils seront célébrés pendant la période de fermeture des guichets à Tifers.*

La fermeture des guichets de Tifers n'a aucune influence sur l'endroit où se déroulent les cérémonies de mariage, celles-ci continuant à se tenir dans les salles habituelles. Seules quelques personnes ont été redirigées vers une autre salle, avec leur accord, pour des raisons logistiques.

Il convient par ailleurs de rappeler que, depuis 2016 et la création d'un arrondissement unique, toutes les démarches relevant de l'état civil peuvent être réalisées indifféremment dans l'un ou l'autre des sites du territoire cantonal.

2. *Est-ce que toutes les possibilités, comme par exemple le recours à des collaborateurs des districts voisins du Lac ou de la Sarine ou le recrutement à court terme de collaborateurs retraités ont-elles été examinées, afin que le bureau de l'état civil de Tafers puisse rester ouvert au moins pour ces affaires importantes ?*

Comme indiqué ci-dessus, la situation des effectifs de l'ensemble des sites de l'état civil est tendue, malgré l'engagement sans faille des officières et officiers en fonction. En l'occurrence, trois congés maternité ont concerné presque simultanément trois officières d'état civil de langue allemande. Des rocadés entre sites auraient ainsi entraîné des fermetures ponctuelles dans d'autres sites, rendant par ailleurs difficile une communication claire des horaires d'ouverture de chaque guichet. En l'absence des officières d'état civil chargées du site de Tafers (l'une en congé maternité, l'autre engagée dans le canton de Berne au terme de sa formation), une fermeture temporaire a donc dû être décidée, tout en rappelant que l'ensemble des opérations de l'état civil peuvent être réalisées exactement de la même manière dans chacun des sites.

La solution de rappeler l'officière de l'état civil basée à Tafers et partie en retraite fin 2021 a également été examinée. La personne concernée a toutefois renoncé à interrompre sa retraite.

12 avril 2022